

ТЕЗИ ДОПОВІДЕЙ ФРАНЦУЗЬКОЮ МОВОЮ

UDC 341.123

Y. M. DEMYAN

Université nationale des affaires intérieures de Kharkiv, l'Ukraine

LA PROTECTION DES CIVILS ET LES MISSIONS DE L'ONU

Les conflits armés font d'habitude beaucoup de victimes parmi les populations civiles. Ainsi le Conseil de sécurité a chargé plusieurs opérations de maintien de la paix de mettre les civils à l'abri de la violence.

Ce mandat de protection des populations civiles est souvent vu comme un point de référence auquel se réfèrent la communauté internationale et ceux que les Casques bleus efforcent de protéger. C'est souvent eux qui apprécient l'action des Casques bleus en tant que défenseurs de la paix.

Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le département de l'appui aux missions (DAM) s'emploient activement pour améliorer à toujours leur efficacité en matière de la protection des civils.

A ces buts l'Organisation des Nations Unies (l'ONU) a élaboré avec ses opérations de maintien de la paix la base théorique applicable à la protection des populations civiles. L'Organisation a encouragé aussi ses missions de maintien de la paix à mettre en œuvre des stratégies globales et à mobiliser toutes les ressources disponibles pour protéger les civils. En outre, l'Organisation a dispensé des formations quant à la protection des civils à l'ensemble de son personnel militaire et policier sur le terrain ainsi qu'aux contingents en attente de déploiement.

Les opérations de maintien de la paix rencontrent de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre de ce mandat extrêmement complexe. Les Casques bleus sont fréquemment appelés à protéger les populations civiles dans des conditions très dures, avec des ressources limitées ou insuffisantes. Bien souvent, les opérations de maintien de la paix se déplient sur tel terrain qu'il est irréaliste de penser qu'elles pourront protéger tous les civils à tout moment.

La nature dynamique des environnements dans lesquels les Casques bleus opèrent signifie que la situation sécuritaire peut changer très rapidement. On parle très souvent des situations dans lesquelles les populations civiles n'ont pas été dûment protégées, mais on parle moins souvent d'un effort organisé et une responsabilité partagée de beaucoup de participants.

La protection des civils ne relève pas exclusivement de la responsabilité des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des

Nations Unies. La fonction de la protection des civils est exécutée aussi par le Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions ainsi que les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, nécessaires aux opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité définit les mandats en ce qui concerne la protection des civils. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions planifient, déploient et gèrent les opérations de maintien de la paix. Il faut distinguer aussi les Casques bleus qui s'acquittent sur le terrain avec du mandat qui leur a été confié et surtout le gouvernement hôte, à qui incombe la responsabilité principale de la protection de ses citoyens.

Ici, quant à nous l'activité de la police dans le contexte des opérations de maintien de la paix est énorme mais elle n'est pas suffisante. Un vrai mécanisme doit être élaboré. Celui qui partagera la responsabilité, les efforts et les résultats parmi tous les acteurs en jeu dans le cadre d'une démarche globale de la protection des populations civiles. En outre, les premiers temps des larges activités nécessaires doivent être organisées dans le domaine de la sécurité publique et de l'assistance sociale pour installer la paix durable et le respect des droits de l'homme dans les zones de conflit.

Consulteur de langue L. D. Diagileva

UDC 341.123

T. V. GAVRYLENKO

Université nationale des affaires intérieures de Kharkiv, l'Ukraine

LE MAINTIEN DU MORAL DES CASQUES BLEUS

Le moral des policiers qui prennent part aux opérations de maintien de la paix est une composante très importante pour l'exécution effective des opérations de la paix et la sécurité internationale.

Dans leur activité ces policiers se trouvent dans la zone de conflit qui viole les droits d'un grand nombre de gens et porte atteinte à la paix pendant des mois et des années.

Ainsi dans cette situation tout policier ressent l'influence des facteurs qui suppriment son moral, nuisent sa stabilité mentale, amènent plus tard jusqu'à l'apparition des troubles de stress ou à l'accomplissement en grand danger des décisions téméraires et spontanées. Tout cela peut emmener jusqu'aux conséquences négatives ou létales.

Parmi les facteurs qui influencent le moral du policier dans la zone des missions de la paix on envisage les facteurs tels que: démographique, personnel, de service, moral, climatique.